

P.V. n° 13

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. HUS – LEYGE.

Administratifs : MM. MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1 – PHASE 1

Match n° 28601781 – Poule A – Cosnac F.C. / C.A. Béglais du 25/01/2025

Courriel du C.A. Béglais du 25/01/2025 à 09h58 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.A. Béglais.**

Amende de 109 euros pour forfait au C.A. Béglais (1^{er} forfait).

Match n° 28601782 – Poule A – E.S. Boulazac / F.C. Rive Droite 33 du 25/01/2025

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Lucas BRANDELY.

Le club du F.C. Rive Droite 33 sera crédité de 138.04 euros (119 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

Match n° 28602078 – Poule B – S.A. Mérignacais (2) / R.C. Chambéry du 25/01/2025

Absence des deux équipes.

Présences de l'arbitre officielle désignée, Mme. Anais DEMENE, et de l'observateur désigné, M. Claude BARRIERE.

Aucun courriel n'a été transmis par le S.A. Mérignacais, juste un appel téléphonique envers le club visiteur, l'informant de son forfait.

Courriel du S.A. Mérignacais du 28/01/2025 à 09h58 confirmant son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.A. Mérignacais (2).**

Amende de 109 euros pour forfait au S.A. Mérignacais (2^{ème} forfait).

Le S.A. Mérignacais sera débité des frais de déplacement des officiels.

Match n° 28602079 – Poule B – S.U. Agenais / U.S. Lège Cap Ferret du 25/01/2025

Courriel de l'U.S. Lège Cap Ferret du 24/01/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Lège Cap Ferret.**

Amende de 109 euros pour forfait à l'U.S. Lège Cap Ferret (2^{ème} forfait).

U18 REGIONAL 1

Match n° 28575897 – Poule A – E.S. Saintes Football / Angoulême Charente F.C. du 25/01/2025

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Maya KERBORIOU.

Le club d'Angoulême Charente F.C. sera crédité de 84.68 euros (73 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

U18 REGIONAL 2

Match n° 28576755 – Poule C – G.J. E.B.O. E.S.P. / F.C.E Mérignac Arlac du 25/01/2025

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Emerick DE LA NOE.

Le club du F.C.E Mérignac Arlac sera crédité de 204.16 euros (176 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

U17 REGIONAL 1

Match n° 28577680 – Poule B – G.J. E.B.O. E.S.P. / Stade Montois du 25/01/2025

Match arrêté à la 20ème minute par l'arbitre Mme. Anouk BALAS à la suite du terrain devenu impraticable.

Le club du Stade Montois sera crédité de 66.12 euros (57 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

U17 REGIONAL 2

Match n° 28579823 – Poule A – J.S. Lafarge Limoges / F.C. Périgny du 25/01/2025

Courriel du F.C. Périgny du 25/01/2025 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Périgny.**

Amende de 109 euros pour forfait au F.C. Périgny (1^{er} forfait).

Match n° 28602830 – Poule B – E.S. Saintes Football / E.S. Eysinaise du 25/01/2025

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Jean-Christophe COGNAC.

Le club de l'E.S. Eysinaise sera crédité de 139.20 euros (120 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

Match n° 28602834 – Poule B – S.A. Sanilhacois / O.F.C. de Ruelle du 25/01/2025

Match arrêté à la 45ème minute par l'arbitre M. Zakin JABRANE à la suite du terrain devenu impraticable.

Le club de l'O.F.C. de Ruelle sera crédité de 104.40 euros (90 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

U16 REGIONAL 2

Match n° 28583523 – Poule D – G.J. Vallée du Lot / Pessac F.C. du 25/01/2025

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Hugo LISSE.

Le club de Pessac F.C. sera crédité de 153.12 euros (132 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

U14 REGIONAL 1

Match n° **30084517** – Poule A – E.S. Saintes Football / G.J. Espoir Sud Poitiers du 25/01/2025

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Morgan DANTHU.

Le club du G.J. Espoir Sud Poitiers sera crédité de 149.64 euros (129 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

U19 REGIONAL 1 - PHASE 2

A la suite des classements de la première phase du championnat U19 Régional 1, la commission a établi 2 poules de niveaux pour la seconde phase. Il est à noter que **7** clubs (sur 11 à la fin de la première phase) ont donné leur accord pour participer à cette seconde phase.

U19 REGIONAL 1 – PHASE 2 – 7 engagés (sur les 11 en phase 1)

POULE A – NIVEAU 1

- 24. E.S. Boulazac
- 33. F.C. Rive Droite 33
- 33. R.C. Chambéry
- 64. Aviron Bayonnais

POULE B – NIVEAU 2

- 33. U.S.J. St-Augustin C. Pyrénées A.
- 47. S.U. Agenais
- 87. S.C. Verneuil sur Vienne
- Exempt*

Dates des Journées Aller : 15/02/2025 – 15/03/2025 – 22/03/2025

Dates des Journées Retour : 05/04/2025 – 12/04/2025 – 17/05/2025.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD